

<p>Date de convocation :</p> <p>15/12/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le vingt décembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Hélène DREVET (pouvoir à Pierre DURIEUX), (2).

Absent : (0)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Mandatement section investissement.

DCM 20221220-6

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lorsque le budget n'est pas adopté au 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril , en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées par budget :

COMMUNE		EAU		ASSAINISSEMENT	
Budget 2022	Prévisionnel 2023	Budget 2022	Prévisionnel 2023	Budget 2022	Prévisionnel 2023
3 573 895.97 €	893 474 €	145 425.75 €	36 356 €	147 600.74 €	36 900 €

AR Préfecture

043-214300873-20221220-DCM20221220_6-DE
Reçu le 05/01/2023

Le Conseil Municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, Monsieur Le Maire le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 966 730 € (tous budgets confondus) répartis comme suit :

Compte	COMMUNE		EAU		ASSAINISSEMENT	
	Budget 2022	Prévisionnel 2023	Budget 2022	Prévisionnel 2023	Budget 2022	Prévisionnel 2023
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	8 000.00 €	2 000 €				
2031 - Frais d'études	1 159 990.40 €	289 998 €	30 200.00 €	7 550 €	120 000.00 €	30 000 €
204182 - Autres org publics - Bâtiments et installations	130 215.12 €	32 554 €				
2051 - Concessions et droits similaires	720.00 €	180 €				
2111 - Terrains nus	30 000.04 €	7 500 €				
2116 - Cimetières	60 000.00 €	15 000 €				
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	580 000.00 €	145 000 €				
21312 - Bâtiments scolaires	300.00 €	75 €				
21318 - Autres bâtiments publics	56 857.16 €	14 214 €				
2152 - Installations de voirie	550 137.60 €	137 534 €				
21571 - Matériel roulant - Voirie	87 462.76 €	21 866 €				
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	3 813.20 €	953 €				
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	228 000.00 €	57 000 €	115 225.75 €	28 806 €	27 600.74 €	6 900 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	79 000.00 €	19 750 €				
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 000.00 €	1 250 €				
2184 - Mobilier	16 703.84 €	4 176 €				
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 100.00 €	1 275 €				
2312 - Terrains	60 000.00 €	15 000 €				
2313 - Constructions	485 000.00 €	121 250 €				
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'Immos corporelles	27 595.85 €	6 899 €				
TOTAL	3 573 895.97 €	893 474 €	145 425.75 €	36 356 €	147 600.74 €	36 900 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,

AR Prefecture

043-214300873-20221220-DCM20221220_6-DE
Reçu le 05/01/2023

